



FICHE THÉMATIQUE

LA JOURNÉE DU ROI LE CONSEIL (11 H)

Le monarque se consacre à son métier de roi en tenant conseil avec ses ministres, secrétaires d'État et officiers. Dans tous ses conseils, le Roi est silencieux, il écoute mais prend seul les décisions.

Chaque jour est consacré à un conseil particulier. Le plus important est le **Conseil d'État (ou Conseil d'En-Haut)** qui a pour objet toutes les questions de politique intérieure ou extérieure comme la guerre et la paix. Il a lieu plusieurs fois par semaine (les lundis - tous les quinze jours-, les mercredis, les jeudis et les dimanches) et réunit le Roi avec les ministres d'État dans le petit salon qui jouxte la chambre du Roi (à partir de 1701).

Le **Conseil royal des finances** a lieu les mardis et les samedis. Il examine le budget du royaume et consacre le rôle de plus en plus important du Contrôleur général des finances, Colbert.

Le **Conseil des dépêches** (ou conseil de haute administration) a lieu les lundis, tous les quinze jours et s'occupe des affaires intérieures du royaume ainsi que de la correspondance des intendants. Le chancelier, les ministres d'État, les secrétaires d'État, le chef du Conseil royal des finances participent à ce conseil qui est ouvert à des membres de la famille royale. Monsieur, frère du Roi, y est admis.

Le **Conseil de conscience (ou « jour du confesseur »)** comprenant principalement le Roi et son confesseur a lieu les vendredis. Il a pour charge les affaires religieuses comme la distribution des bénéfices ecclésiastiques.

Le Roi travaille donc sept jours sur sept aux affaires du royaume.